

# Déclaration des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

## 1. Synthèse

Ce document contient la déclaration des principales incidences négatives de la Banque Triodos, conformément à l'article 4 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR – Règlement [UE] 2019/2088). Au travers du présent document, la Banque Triodos déclare « prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ». Le SFDR et le règlement délégué qui comprend des interprétations techniques des exigences du SFDR sont mis en œuvre selon une approche progressive. La Banque Triodos actualisera donc périodiquement cette déclaration et y inclura des indicateurs et des données à mesure qu'ils seront disponibles. En attendant que cette déclaration soit complétée par des indicateurs et des données, cette rubrique (« Synthèse ») contiendra un résumé de la déclaration des principales incidences négatives.

## 2. Description des principales incidences négatives sur la durabilité

D'ici le 30 juin 2022, la Banque Triodos publiera la liste complète des indicateurs qu'elle mesure, suit, et prend en compte concernant les principales incidences négatives. La déclaration de l'année 2023, qui sera la première déclaration complète, inclura au minimum les incidences négatives des investissements du portefeuille sur les facteurs de durabilité, et ce pour les 18 indicateurs suivants :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité des émissions de GES des entreprises investies
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité
8. Émissions dans l'eau
9. Taux de déchets dangereux
10. Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre les sexes non ajusté
13. Diversité des genres au sein des conseils d'administration
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et biologiques)
15. Intensité des émissions de GES des pays des entreprises investies
16. Pays/entreprises investies sujets à des violations sociales
17. Exposition à des combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers
18. Exposition à des actifs immobiliers peu efficaces sur le plan énergétique

### **3. Comment gérons-nous les principales incidences négatives des décisions d'investissement en matière de durabilité ?**

#### **Pourquoi une déclaration sur les incidences négatives ?**

Notre mission est de générer un changement positif au travers de nos produits et services. Dès lors, nous devons également limiter autant que possible les incidences négatives de ces produits et services. Le rôle des banques et des investisseurs est considérable, surtout en matière de prêts et d'investissements. Nous saluons donc l'instauration de la déclaration des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans le domaine de la gestion de patrimoine. Elle offre une nouvelle opportunité d'utiliser son argent à bon escient – ou, en l'occurrence, à moins mauvais escient.

Appuyée par des gestionnaires de fonds et d'investissements, dont le principal est Triodos Investment Management, la Banque Triodos déclare tenir compte des incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité.

#### **Qu'allons-nous publier ?**

Le 30 juin de chaque année, nous publions une déclaration des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette déclaration décrit les incidences négatives de notre portefeuille en gestion sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG).

La déclaration s'articulera autour des chapitres suivants :

1. Synthèse ;
2. Description des principales incidences négatives sur la durabilité ;
3. Manière dont nous gérons les principales incidences négatives sur la durabilité ;
4. Politique d'engagement ;
5. Références aux normes internationales.

La déclaration contiendra en outre des informations sur 18 indicateurs obligatoires (règlement 2019/88) et sur au moins deux indicateurs complémentaires choisis par la Banque Triodos parmi une liste établie de 46 indicateurs, auxquels s'ajouteront d'éventuels indicateurs que la Banque Triodos juge pertinents.

Parmi les informations fournies figureront le score actuel pour l'indicateur en question, le score à atteindre pour l'année suivante, un historique comparatif des chiffres et les éventuelles mesures prises pour se donner toutes les chances d'atteindre le score cible au cours de l'année à venir.

Concrètement, la Banque Triodos publiera les documents suivants ces prochaines années :

- Pour le 30 juin 2022 au plus tard, une déclaration sur les principales incidences négatives, portant sur une sélection de 20 indicateurs au minimum, ainsi que des explications sur la raison du choix de ces indicateurs et sur la manière dont les données sont recueillies.
- Pour le 30 juin 2023 au plus tard, une déclaration sur les principales incidences négatives, complétée par des données portant sur les 20 indicateurs au minimum. Ce rapport concerne les investissements réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022.
- Pour le 30 juin 2024 au plus tard, une déclaration sur les principales incidences négatives, complétée par un historique comparatif (en base annuelle) de la première période de référence (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022) et de la deuxième période de référence (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023).

#### **Méthodes de sélection des indicateurs des principales incidences négatives**

La Banque Triodos ne réduira pas seulement les incidences négatives de sa gestion de patrimoine pour les 18 indicateurs obligatoires, mais rendra également compte des incidences négatives de sa gestion de patrimoine à la lumière de plusieurs indicateurs complémentaires et s'efforcera de réduire ces incidences.

Les indicateurs doivent être applicables de manière générale, car l'activité de gestion de patrimoine à laquelle s'applique cette déclaration implique des portefeuilles aux profils divers et des investissements dans un large éventail de secteurs économiques.

La Banque Triodos s'efforcera de trouver des indicateurs pertinents et appropriés en collaboration avec les gestionnaires d'investissements avec lesquels elle collabore (principalement Triodos Investment Management). Parmi les critères figureront :

- (1) la collecte fiable de données ;
- (2) la contribution aux objectifs globaux de durabilité pour la gestion de patrimoine ;
- (3) la faculté à signaler si l'un de nos critères minimums a été enfreint.

Dans notre quête d'indicateurs, nous devons tenir compte du fait que certaines entreprises faisant partie des portefeuilles que nous gérons ne sont pas en mesure de rendre compte avec précision d'un large éventail d'indicateurs. Les petites institutions et entreprises représentent environ 20 % des portefeuilles d'actions. Contrairement aux grandes entreprises et institutions, ces *small caps* sont moins à même et moins souvent contraintes de surveiller et de mesurer elles-mêmes les indicateurs en question et, donc, d'améliorer leurs performances à la lumière de ces indicateurs.

### **Manière dont nous identifions les principales incidences négatives des investissements**

Après le début de la première période d'étalonnage, nous expliquerons ici comment nous déterminons les principales incidences négatives des investissements, et ce pour chaque indicateur.

### **Manière dont nous évaluons les principales incidences négatives des investissements**

Au cours de la période de référence, les portefeuilles d'investissements sont susceptibles d'évoluer quotidiennement. C'est pourquoi la Banque Triodos calculera les principales incidences négatives des investissements avec la diligence requise. Par exemple, nous calculerons les principales incidences négatives à au moins quatre moments précis, afin d'obtenir un niveau représentatif pour la période de référence.

La Banque Triodos évaluera les chiffres de l'année précédente transmis par les gestionnaires d'investissements et vérifiera si l'objectif a été atteint. Cette évaluation devra conduire à :

- a) des observations concernant le score de l'année précédente par rapport à l'objectif, et à une analyse des principales raisons pour lesquelles l'objectif fixé par la Banque Triodos n'a pas été atteint ;
- b) la définition de nouveaux objectifs pour chaque indicateur pour l'année suivante ;
- c) l'énumération des mesures prévues par la Banque Triodos pour augmenter ses chances d'atteindre l'objectif l'année suivante.

### **Explication des marges d'erreur lors des mesures**

Les marges d'erreur seront expliquées après que les principales incidences négatives des investissements ont été identifiées et évaluées pour la première fois.

### **Un aperçu des sources de données**

Après le début de la première période de mesure, nous présenterons ici un aperçu des sources de données pour tous les indicateurs mesurés.

#### 4. Politique d'engagement

Triodos Investment Management (Triodos IM) s'entretient de manière structurelle et directe avec les entreprises dans lesquelles elle investit afin, d'une part, de permettre aux fonds d'investissement de continuer à évoluer parallèlement à la mission de Triodos et, d'autre part, d'améliorer la durabilité des entreprises dans lesquelles elle investit. L'article 13 de l'[Impact Equities and Bonds Investment and Stewardship Policy](#) (Politique d'investissement et de gestion des actions et obligations à impact) explique de manière détaillée la politique d'engagement de Triodos IM envers les entreprises dans lesquelles elle investit. Concernant les investissements non-Triodos, la Banque Triodos applique les mêmes normes minimales que Triodos IM. Outre le dialogue direct, Triodos IM emploie également d'autres moyens pour amener les entreprises à devenir plus durables : par la collaboration avec des partenaires, par le vote par procuration et par des résolutions d'actionnaires. Vos commentaires en tant que client de la Banque Triodos sur les principales incidences négatives ou sur les objectifs formulés pour la période à venir sont les bienvenus.

Les entreprises qui n'atteignent pas leurs objectifs de durabilité, même après un dialogue, peuvent être retirées du portefeuille d'investissements.

#### 5. Références aux normes internationales

Nous avons signé ou respectons les codes de déontologie et traités (internationaux) suivants :

- Principes de l'Équateur
- Recommandations du Groupe d'action financière
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Pacte mondial des Nations Unies
- Principes de l'ONU pour l'investissement responsable
- Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Principes de Wolfsberg
- Code européen de transparence pour les fonds ISR
- Normes de performance et directives en matière de santé et de sécurité de la Société financière internationale
- Cadre de la Global Reporting Initiative (GRI)
- Carbon Pledge (Pays-Bas)
- Net-Zero Banking Alliance
- Global Alliance on Banking Values (GABV)
- Collective Commitment on Climate Action (CCCA)
- Finance for Biodiversity Pledge

En général, nous ne soutenons que les traités avec lesquels nous sommes déjà en conformité. Il s'agit-là pour nous de montrer aux autres participants potentiels que cette norme internationale est appropriée et exécutable.

#### 6. Historique comparatif

À partir de 2024, la Banque Triodos fournira une description des incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les périodes de référence antérieures. La description inclura un historique comparatif pour au moins les cinq années précédentes.